PRÉFÈTE
DE LA SOMME
Liberté
Égalité
Fraternité

**Direction départementale
des territoires et de la mer
de la Somme**

Amiens, le 21 JUIL. 2022

La préfète par intérim

à
Mmes et MM les Maires
(destinataires in fine)

Mesdames les Maires,
Messieurs les Maires,

Le bassin versant de l'Authie est marqué par différents types d'inondation, comme l'illustrent les débordements de cours d'eau et remontées de nappe qu'a connu le territoire en 2001, ainsi que les épisodes de ruissellement de ces dernières années. C'est pourquoi des plans de prévention des risques naturels de la vallée de l'Authie avaient été prescrits sur certaines communes de la Somme et du Pas-de-Calais.

Pour une cohérence des mesures et des études, il est apparu nécessaire de mener une réflexion globale à l'échelle du bassin versant de l'Authie.

Afin d'étudier la nécessité d'élaborer un plan de prévention des risques naturels d'inondation sur la vallée de l'Authie, une étude d'opportunité a été lancée le 25 juin 2019 sur les 164 communes de son bassin versant dont 81 communes dans le département de la Somme et 83 communes dans le département du Pas-de-Calais. Cette étude a été menée par la DDTM de la Somme en étroite collaboration avec la DDTM du Pas-de-Calais. Elle a été réalisée par le bureau d'étude Prolog Ingénierie pour les aléas débordement de cours d'eau et ruissellement et par le BRGM pour l'aléa remontée de nappe.

À partir d'un diagnostic territorial précis à l'échelle du bassin versant de l'Authie, cette étude a permis de :

- présenter les caractéristiques physiques du périmètre d'étude,
- établir un état des lieux de l'exposition du territoire aux risques d'inondations,
- déterminer les zones les plus sensibles aux risques d'inondations.

35, rue de la Vallée
80000 AMIENS
Tél : 03 64 57 24 00
Mél : benoit.soulier@somme.gouv.fr

Suite à cette démarche, je porte à votre connaissance les aléas débordement de cours d'eau et ruissellement ainsi caractérisés, qu'il vous appartient de prendre en compte, à la fois dans vos projets d'aménagement, dans les documents d'urbanisme ou lors de la délivrance des autorisations d'urbanisme.
Une information similaire est transmise aux communautés de communes et communautés d'agglomération du territoire afin qu'elles prennent également en compte ce porter à connaissance dans le cadre de leurs compétences.

Ces éléments de connaissance ont vocation à compléter les diagnostics des démarches de planification en cours et, le cas échéant, appuyer la révision des documents d'urbanisme exécutoires que vous jugerez utile d'engager.

Par ailleurs, je vous rappelle qu'en matière d'application des droits des sols, le principe de précaution doit prévaloir. À cet effet, les services instructeurs peuvent se référer à l'article R.111-2 du Code de l'urbanisme qui vous permet de refuser ou d'accepter sous réserve de l'observation de prescriptions spéciales, une autorisation d'urbanisme pour une construction qui serait de nature à porter atteinte à la salubrité ou la sécurité publique du fait de sa situation, de ses caractéristiques, de son importance ou de son implantation.

Vous pouvez retrouver toutes les informations concernant cette étude sur le site des services de l'État dans la Somme : https://www.somme.gouv.fr/Politiques-publiques/Risques/Risques-naturels/Plans-de-prevention-des-risques-en-cours-ou-approuves/Etude-d-opportunite-a-l-elaboration-d-un-Plan-de-Prevention-des-Risques-Inondations-de-l-Authie

Enfin, je vous informe que cette étude sera suivie d'études complémentaires plus poussées sur certains territoires du bassin versant afin de prescrire, en fonction des résultats, un ou plusieurs plans de préventions des risques sur les communes les plus impactées par le phénomène inondation.

Les services de l'État, en particulier ceux des Directions départementales des territoires et de la mer de la Somme et du Pas-de-Calais, se tiennent à votre disposition pour vous accompagner sur ces dossiers.

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs les Maires, en l'assurance de toute ma considération.

La secrétaire générale chargée de l'administration
de l'État dans le département, préfète par intérim,

Myriam GARCIA

Liste des destinataires :

Les 81 communes de la Somme concernées

- Commune d'ACHEUX-EN-AMIENOIS : Mme Annie Lemaire
- Commune d'AGENVILLE : Mme Ludivine Lefort
- Commune d'ARGOULES : M. Clade Patte
- Commune d'ARQUEVES : M. Christophe Deloraine
- Commune d'ARRY : M. Philippe Varnier
- Commune d'AUTHEUX : M. Régis Desplanque
- Commune d'AUTHIE : M. Olivier Simar
- Commune d'AUTHIEULE : M. Vincent Dochy
- Commune de BARLY : M. Jean-Louis Bouchez
- Commune de BAYENCOURT : Mme Virginie Adamczyk
- Commune de BEALCOURT : M. Didier Septier
- Commune de BEAUQUESNE : M. François Durieux
- Commune de BEAUVAL : M. Bernard Thuillier
- Commune de BERNATRE : M. Raphaël Lejeune
- Commune de BERNAVILLE : Mme Christelle Leclercq
- Commune de BERTRANCOURT : M. Patrick Schricke
- Commune de BOISBERGUES : M. Jean-Pierre Ossart
- Commune de LE BOISLE : Mme Odile Doublet
- Commune de BOUFFLERS : M. Vincent Mailly
- Commune de BOUQUEMAISON : M. Daniel Caron
- Commune de BRAILLY-CORNEHOTTE : M. Xavier Bordet
- Commune de BREVILLERS : Mme Vanessa Debonne
- Commune de BUS-LES-ARTOIS : Mme Bernadette Pombourg
- Commune de CANDAS : M. Dominique Hersin
- Commune de COIGNEUX : M. Alain Laignel
- Commune de COLINCAMPS : M. Michel Billaud
- Commune de CONTEVILLE : M. Vincent Marquant
- Commune de COURCELLES-AU-BOIS : Mme Emilie Begyn
- Commune de DOMINOIS : M. Jean-Louis Labry
- Commune de DOMLEGER-LONGVILLERS : M. Yves Douay
- Commune de DOMPIERRE-SUR-AUTHIE : M. Olivier Gerard
- Commune de DOULLENS : Mme Christelle Hiver
- Commune de ESTREES-LES-CRECY : Mme Isabelle Alexandre
- Commune de FIENVILLERS : M. Alain Roussel
- Commune de FORCEVILLE : M. Claude Sauvage
- Commune de FORT-MAHON-PLAGE : Alain Baillet
- Commune de FROHEN-SUR-AUTHIE : M. Jean-Pierre Devillers
- Commune de GEZAINCOURT : Mme Martine Botte
- Commune de GROUCHES-LUCHUEL : M. Francis Petit
- Commune de GUESCHART : M. Fabien Carpentier
- Commune de HEM-HARDINVAL : M. Eric Roussel
- Commune de HEUZECOURT : M. Jean-Paul Michilsen
- Commune de HIERMONT : Mme Audrey Carpentier
- Commune de HUMBERCOURT : Mme Catherine Penet-Caron
- Commune de LEALVILLERS : Mme Véronique Cozette
- Commune de LIGESCOURT : M. Pascal Bourlo
- Commune de LONGUEVILLETTE : M. François Crepin
- Commune de LOUVENCOURT : Mme Michèle Archelin
- Commune de LUCHEUX : M. Michel Duhautoy
- Commune de MACHIEL : M. Olivier Pley
- Commune de MAISON-PONTHIEU : M. Antoine Bacqet
- Commune de MAIZICOURT : M. Antoine Septier
- Commune de LE MEILLARD : M. Jean-Pierre Cardon
- Commune de MARIEUX : M. Hervé Bayard
- Commune MEZEROLLES : M. Guy Delannoy
- Commune MONTIGNY-LES-JONGLEURS : Mme Rachèle Delgove
- Commune NAMPONT : M. Bertrand Dufour
- Commune NEUILLY-LE-DIEN : M. Philippe Sellier
- Commune NEUVILLETTE : M. José Doal
- Commune OCCOCHES : M. Sylvain Dessaint
- Commune OUTREBOIS : M. Emmanuel Maréchal
- Commune PONCHES-ESTRUVAL : M. Alain Pouilly
- Commune PROUVILLE : M. Bernard Dufétel
- Commune PUCHEVILLERS : M. Pascal Dekydtspotter
- Commune QUEND : M. Marc Volant
- Commune RAINCHEVAL : M. Jean-Pierre Billoré
- Commune REGNIERE-ECLUSE : M. Patrick Bost
- Commune REMAISNIL : Mme Catherine Niquet
- Commune RUE : M. Jacky Thueux
- Commune SAINT-ACHEUL : M. Olivier Feutrel
- Commune SAINT-LEGER-LES-AUTHIE : M. Jean-Marie Guenez
- Commune SAINT-QUENTIN-EN-TOURMONT : M. Francis Gouesbier
- Commune TERRAMESNIL : M. Thierry Bouvet
- Commune THIEVRES : Mme Carine Jouy
- Commune VAUCHELLES-LES-AUTHIE : M. Joris Ledoux
- Commune VERCOURT : M. Vincent Dubois
- Commune VILLERS-SUR-AUTHIE : M. Michel Riquet
- Commune VIRONCHAUX : Mme Patricia Poupart
- Commune VITZ-SUR-AUTHIE : M. Michel Van Eslander
- Commune VRON : M. Patrick Soubry
- Commune YVRENCH : Mme Valérie-Anne Canal